

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 9
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le 06/02/18

Berger
Levrault

ID : 031-213101181-20180201-D20180104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/01 du 1^{er} février 2018

D. 2018/01-04 – FPT – Emplois saisonniers 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DESCHAMP Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christlan, FORTIER J-Claude, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BRUN Dante, CONSTANS Loïc, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle, RIBOUCHON Thomas.

Absents : CALVET Karen, ROBIN Véronique, TORNOS Luc.

Pouvoirs : BRUN Dante à DUPUY Daniel, CONSTANS Loïc à ABAD-LAHIRLE, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTINAZZO Estelle à SIGAL Sandrine, RIBOUCHON Thomas à DESCHAMP Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 26 janvier 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conformément à la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins de service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin temporaire ou saisonnier pour les services techniques, les services scolaires et périscolaires (CLSH et vacances d'été essentiellement) et le service administratif. Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint d'animation de 2^{ème} classe ou adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet ou non complet, et seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut correspondant au 1^{er} échelon du grade.

Monsieur le Maire propose donc de créer pour l'année 2018 :

- 6 postes d'Adjoints Technique de 2^{ème} classe non titulaires,
- 15 postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} Classe non titulaires,
- 4 postes d'Adjoints Administratif de 2^{ème} Classe non titulaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

AUTORISE la création des emplois saisonniers tels que proposés pour 2018.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 02 février 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

